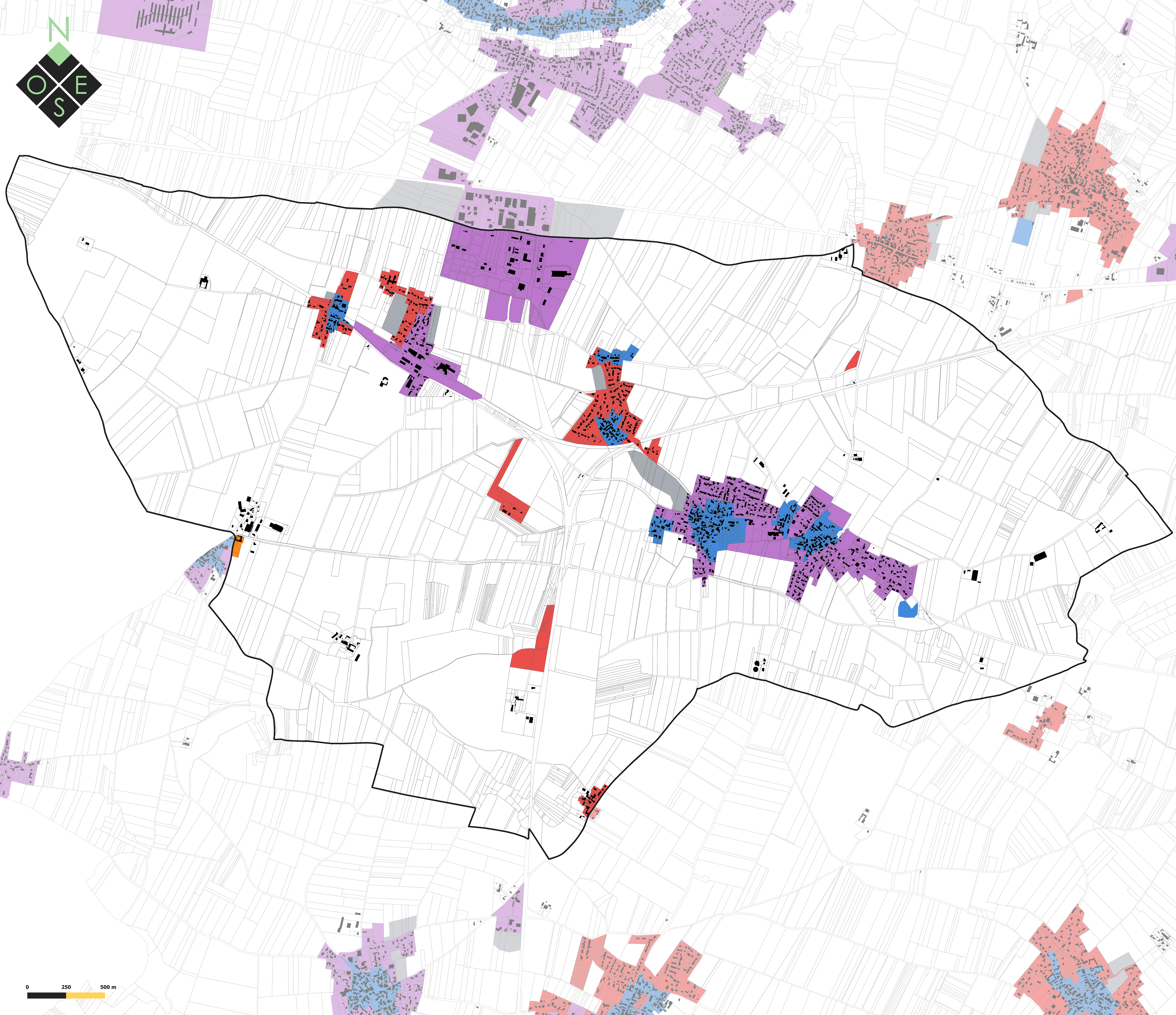




# Légende

## EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS :

- 100 %
- 80 %
- 60 %
- 40 %
- 25%
- 10%

- Secteur en zone U ou 1AU soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
- Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

## ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Limites communales
- Parcelles

> Nb : les définitions et exclusions sont indiquées au document 4.1 (règlement écrit)

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

## PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



### 4.2 Règlement graphique 4.2.5 Emprise au sol des constructions

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

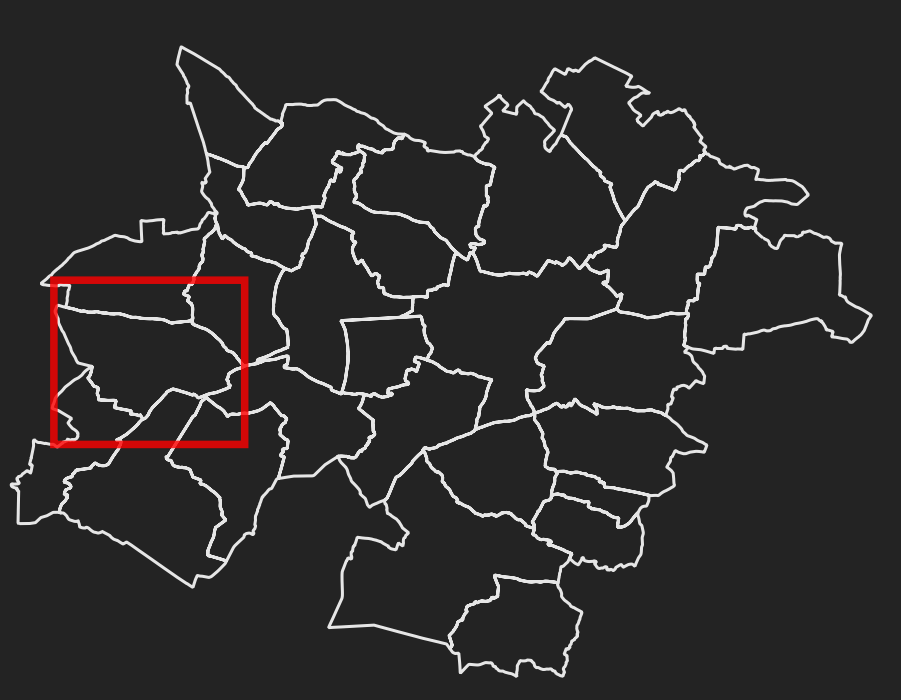
Echelle : 1:7750 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud  
Mission : Elaboration du PLUi  
Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil  
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil  
45 rue Sainte-Colombe  
33000 BORDEAUX  
Tel : 05.57.99.69.28  
Mail : atlantique@citadia.com

→ Le Thou



0 250 500 m